

5.—Condamnations d'adultes pour délits criminels et non criminels, par classe de délit, années terminées le 30 septembre 1940-44—fin

Classe de délit	POURCENTAGE DU TOTAL ET PROPORTION PAR 100,000 ÂMES									
	1940		1941		1942		1943		1944	
	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes
Délits criminels—										
Contre la personne.....	1.0	46	0.9	45	0.9	47	1.1	48	1.2	46
Contre la propriété, avec violence.....	1.1	47	0.7	37	0.6	34	0.8	36	1.1	44
Contre la propriété, sans violence.....	4.0	175	2.8	144	2.5	133	3.2	138	3.5	140
Autres délits criminels....	3.2	142	2.8	145	2.3	123	3.1	132	3.2	125
Totaux, délits criminels....	9.3	410	7.2	371	6.3	337	8.2	354	9.0	355
Délits non criminels—										
Lois défendant le jeu.....	3.2	143	5.2	265	3.4	181	3.9	169	3.4	136
Lois sur les boissons.....	2.6	114	2.6	133	2.7	145	3.0	128	3.6	143
Règlements de la circulation.....	62.0	2,739	62.5	3,209	64.4	3,432	54.2	2,325	57.1	2,255
Vagabondage et conduite déréglée.....	3.7	164	2.9	147	2.4	125	2.5	108	3.0	118
Ivresse.....	7.5	332	6.8	348	7.2	385	8.3	358	8.8	347
Fréquentation des maisons de désordre.....	0.2	10	0.2	10	0.2	10	0.2	7	0.1	5
Autres délits non criminels.....	11.5	506	12.6	646	13.4	711	19.7	844	15.0	593
Totaux, délits non criminels.	90.7	4,008	92.8	4,758	93.7	4,989	91.8	3,939	91.0	3,597
Grands totaux.....	100.0	4,418	100.0	5,129	100.0	5,326	100.0	4,293	100.0	3,952

Sous-section 1.—Condamnations d'adultes pour délits criminels

Il est souvent jugé du progrès de la population d'un pays, au point de vue moral, d'après le nombre de condamnations pour délits criminels, ceux-ci étant moins sensibles que les délits non criminels aux circonstances extérieures et aux méthodes diverses d'appliquer les lois en des années et des endroits différents. Toutefois, dans l'étude des statistiques de cette nature, il importe d'obtenir des chiffres comparables pour une période d'années. Le tableau 5, avec les chiffres publiés dans les éditions antérieures de l'Annuaire (voir le nota du tableau), fournit le fond nécessaire.

Au cours de la période de 1900 à 1944, le nombre de crimes augmente de 5,768 à 42,511 ou de 637 p.c. L'augmentation de la population durant cette période est de 126 p.c., ce qui indique que la criminalité augmente près de cinq fois plus vite que la population.

Tendances du temps de guerre.—Les condamnations pour délits criminels, qui augmentent de 51.8 p.c. de 1934 à 1939, diminuent durant les cinq années de guerre en dépit d'augmentations de 1942 à 1943 et de 1943 à 1944. Le total de 1944 fait voir une diminution de 11.6 p.c. sur celui de 1939.